

Pic de pollution : Paris réitère sa demande de restrictions de circulation

L'épisode de pollution atmosphérique se poursuivra mercredi, pour le troisième jour consécutif. La Ville de Paris reconduira donc sa mesure de gratuité du stationnement résidentiel et mettra en place la gratuité des services Vélib et Autolib pour la première heure d'utilisation. La Ville de Paris réaffirme l'urgence sanitaire à agir face à la persistance de l'épisode de pollution et redemande la mise en place de la circulation différenciée prévue par la réglementation.

L'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone se poursuivra demain, pour le troisième jour consécutif, selon Airparif. La Ville de Paris maintiendra donc pour la journée de mercredi sa mesure de gratuité du stationnement résidentiel et mettra en place l'abonnement à la journée au service Vélib et la première heure d'utilisation d'Autolib pour les nouveaux abonnés « prêt à rouler ».

La Ville de Paris demande au Préfet de Police de prendre trois mesures relatives à la circulation en Ile-de-France :

- La mise en place de la circulation différenciée : conformément à l'arrêté inter-préfectoral qui permet au Préfet de police de prendre des mesures d'urgence en cas de persistance de l'épisode de pollution, la Ville redemande pour mercredi l'interdiction des véhicules non classés (avant 1997), Crit'air 5 (véhicules diesel avant 2001) et Crit'air 4 (véhicules diesel avant 2006, deux-roues motorisées avant juin 2000);
- Le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit ;
- La réduction de la vitesse maximum autorisée sur les grands axes.

L'Exécutif municipal rappelle également qu'à partir du 1er juillet, en plus des véhicules non classés déjà interdits, les véhicules Crit'air 5 ne pourront plus circuler dans Paris intra-muros de 8h à 20h, du lundi au vendredi. A la même date, l'absence de vignette Crit'air sur un véhicule en circulation dans Paris deviendra verbalisable, à hauteur de 68 €.

Dans le même temps, des messages de prévention continueront d'être diffusés sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet paris.fr, afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution. La Ville demande également aux automobilistes d'adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL, vélo...).

Contact presse : Mathilde Pieraut / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr